

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme

PROCES VERBAL **DE LA REUNION DU 6 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six janvier à dix heures, le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Somme s'est réuni au Centre de Gestion, 32 Rue Lavalard sous la présidence de Madame Annick MARECHAL, suite à une convocation en date du 23 décembre 2025.

Etaient présents :

Représentants des élus avec voix délibérative :

Mesdames Christelle LEFEVRE (en visio), Annick MARECHAL.

Représentants des fonctionnaires avec voix délibérative :

Mesdames Sara REVELLE, Linda ROELENs et Messieurs Jacky DUFAUX, Johann FORTIER.

Absents excusés :

Monsieur Bertrand BLAIZEL pour les représentants des élus.

Madame Nathalie BLOT, Messieurs Cyrille LEDDA, Olivier MENCHEZ et Mohamed ZARKANI pour les représentants du personnel.

Assistaient également à la réunion :

Madame Céline DAVELU COURIAT, Directrice du Centre de Gestion.

Madame Gaëlle MARTEL, Directrice Générale Adjointe du Centre de Gestion.

Madame Pauline DELHORME, Chargée des instances statutaires auprès du Centre de Gestion.

♦♦♦

Madame Annick MARECHAL constate que le quorum est atteint (50 % des membres de chaque collège).

Elle déclare la séance ouverte.

♦♦♦

DESIGNATION DES SECRETAIRES

Madame Christelle LEFEVRE, représentante des élus, est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire.

Madame Linda ROELENs, représentante des fonctionnaires, est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire adjointe.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 DECEMBRE 2025

Représentant des élus				Représentant du personnel			
F	D	A	AVIS	F	D	A	AVIS
2			Favorable	4			Favorable

**L'ordre du jour de la réunion du Comité Social Territorial du 6 janvier 2026
comporte l'examen des questions suivantes :**

Pour avis du Comité Social Territorial

1. Aménagement du temps de travail
 6. Evolution des administrations
 7. Suppression d'emploi
 8. Suppression et création d'emploi
 9. Taux de promotion pour les avancements de grade
 11. Apprentissage
 13. Régime indemnitaire
 15. Action sociale
- Lignes directrices de gestion

Dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors du précédent Comité Social Territorial

Suites réservées aux avis défavorables des représentants du personnel

Pour avis du Comité Social Territorial en matière de santé, sécurité et aux conditions de travail

- Démarches de prévention RPS-QVT, Programme d'actions de prévention, Bilan de la « démarche de prévention RPS-QVT »

Pour information du Comité Social Territorial en matière de santé, sécurité et aux conditions de travail

- Dérogation pour les travaux réglementés pour mineurs

POUR AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

1. AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	Ercheu	Journée de solidarité	2				4	
2	Hébécourt	Mise en place des autorisations spéciales d'absence	2			4		

Défavorable à l'unanimité

Favorable

6. EVOLUTION DES ADMINISTRATIONS

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Sailly-le-Sec	Mise en œuvre du télétravail	2			Favorable		4		Défavorable à l'unanimité

« La CGT est défavorable au télétravail car il contribue à l'individualisation du travail à laquelle ils sont opposés ».

7. SUPPRESSION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	Bernes	Adjoint technique – 6 heures	2			4		
2	Berteaucourt-les-Thennes	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 35 heures	2			4		
3	Ferrières	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe – 35 heures	2			4		
4	RPC Heudicourt	Attaché – 1 heure 45	2			4		
5	Lieramont	Attaché – 10 heures	2			4		
6	Maurepas	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 13 heures	2				4	
								Défavorable à l'unanimité

8. SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Poste créé	Représentant des élus			Représentant du personnel		
				F	D	A	F	D	A
1	Bernes	Adjoint technique – 18 heures	Adjoint technique – 24 heures	2			4		Favorable
2	Ercheu	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe (ancien grade) – 17,5 heures Adjoint technique de 2 ^{ème} classe – 17,5 heures	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe – 35 heures	2			4		Favorable
3	Heudicourt	Attaché – 28,50 heures Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 9 heures	Attaché – 35 heures Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 11 heures	2			4		Favorable
4	Lesboeufs			2			4		Favorable
5	Revelles	Adjoint technique – 20 heures	Adjoint technique – 35 heures	2			4		Favorable

9. RATIO AVANCEMENT DE GRADE

N°	Collectivité	Grade ou Cadre d'emploi	Ratio	Représentant des élus				Représentant du personnel			
				F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	SIVOS Behen Ercourt Huchenneville	Tous les grades	100 %	2			Favorable	4			Favorable
2	Quevauvillers	Tous les grades	100 %	2			Favorable	4			Favorable

11. APPRENTISSAGE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	L'Echelle-Saint-Aurin	Mise en œuvre de l'apprentissage (spécialité : Secrétaire Assistant, option secrétaire de mairie)	2			4		

13. REGIME INDEMNITAIRE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	SIVOM d'aides à domicile du Canton d'Albert	Indemnité forfaitaire pour travail les dimanches et jours fériés du personnel relevant du cadre d'emplois des agents sociaux	2			4		
2	Bernes	IHTS	2			4		
3	Ochancourt	IHTS	2			4		
4	SIAEP de la Région d'Hallencourt	Indemnité de manèment de fonds	2			4		
5	Bellancourt	RIFSEEP	2				4	
6	Caours	RIFSEEP	2				4	
7	La Chaussée-Tirancourt	RIFSEEP	2				4	
8	Monchy-Lagache	RIFSEEP	2				4	
9	Naours	RIFSEEP	2				4	
10	Ochancourt	RIFSEEP	2				4	
11	Rosières-en-Santerre	RIFSEEP	2				4	
12	Saigneville	RIFSEEP	2				4	
13	Villers-les-Roye	RIFSEEP	2				4	
14	Warsy	RIFSEEP	2				4	
15	Yzeux	RIFSEEP	2				4	

Dossiers n°2 et 3 = « La CGT n'est pas favorable aux heures supplémentaires, elle estime qu'elles nuisent à la création d'emploi, la CGT revendique nationalement les 32 heures sans diminution de salaire. De plus, la mise en place des heures supplémentaires est en contradiction avec la revendication nationale des 32 heures. Néanmoins, lorsque celles-ci sont mises en place par les collectivités, la CGT est favorable pour une indemnisation supplémentaire mais ces heures supplémentaires doivent rester à caractère exceptionnel ».

Dossiers n°5 à 15 = « La CGT s'oppose à la mise en place du RIFSEEP considérant qu'il s'agit d'un dispositif nuisible mettant en péril le statut et favorisant l'instauration d'un salaire dit au mérite et ce à la seule appréciation de l'administration. Même si, à court terme, il peut contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat de certains collègues sans toutefois, il convient de le rappeler, entrer en compte pour le calcul du montant de la retraite. La CGT milite trop souvent, seule d'ailleurs, pour la défense du statut, la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires ».

15. ACTION SOCIALE

	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	Bavelincourt	Protection sociale complémentaire (santé)	2			4		Favorable
2	Bavelincourt	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	2			4		Favorable
3	Belloy-sur-Somme	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	2			4		Favorable
4	SISCO de Bray-sur-Somme	Protection sociale complémentaire (santé)	2			4		Favorable
5	Cardonnette	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	2			4		Favorable
6	Cavillon	Protection sociale complémentaire (santé)	2			4		Favorable
7	Citernes	Protection sociale complémentaire (santé)	2			4		Favorable
8	Dargnies	Protection sociale complémentaire (santé)	2			4		Favorable
9	Demuin	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	2					Ne prennent pas part au vote
10	SISCO RPI de la Luce	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	2					Ne prennent pas part au vote
11	Estrées-sur-Noye	Protection sociale complémentaire (santé)	2			4		Favorable
12	Fourdrinoy	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	2			4		Favorable
13	Franleu	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	2			4		Favorable
14	Franleu	Protection sociale complémentaire (santé)	2			4		Favorable
15	Franvillers	Protection sociale complémentaire (santé)	2			4		Favorable
16	Gézaincourt	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	2			4		Favorable
17	SISCO Hem – Gézaincourt	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	2			4		Favorable
18	Lamotte Warfusée	Protection sociale complémentaire (santé)	2			4		Favorable
19	Machy	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	2			4		Favorable
20	Mirvaux	Protection sociale complémentaire (santé)	2			4		Favorable

21	Mirvaux	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	2						
22	SISCO des 6 Clochers	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	2						
23	Oisemont	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	2						
24	Quend	Protection sociale complémentaire (santé)	2						
25	Tours-en-Vimeu	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	2						
26	Tully	Protection sociale complémentaire (santé)	2						
27	Vauchelles-les-Authie	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	2						
28	Vauchelles-les-Authie	Protection sociale complémentaire (santé)	2						
29	Villers-Bocage	Protection sociale complémentaire (santé)	2						

Dossiers n°9 et 10 = Les représentants du personnel ne prennent pas part au vote car il manque des informations sur le montant de la prestation précédente.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	EPCC Somme Patrimoine	Lignes directrices de gestion	2			Favorable		4		Défavorable à l'unanimité
2	Fricamps	Lignes directrices de gestion	2			Favorable		4		Défavorable à l'unanimité
3	Grivesnes	Lignes directrices de gestion	2			Favorable		4		Défavorable à l'unanimité
4	Quevauvillers	Lignes directrices de gestion	2			Favorable		4		Défavorable à l'unanimité
5	Saint-Aubin-Montenoy	Lignes directrices de gestion	2			Favorable		4		Défavorable à l'unanimité
6	Vecquemont	Lignes directrices de gestion	2			Favorable		4		Défavorable à l'unanimité
7	Velennes	Lignes directrices de gestion	2			Favorable		4		Défavorable à l'unanimité
8	SIAEP Velennes	Lignes directrices de gestion	2			Favorable		4		Défavorable à l'unanimité

Déclaration des élus C.G.T. : « Le décret relatif aux lignes directrices de gestion s'inscrit en application de la loi de transformation de la Fonction Publique que la C.G.T. combat sans la moindre ambiguïté.

En effet, au travers cette dite loi, le Gouvernement affiche sa volonté de détruire la fonction publique et le statut de fonctionnaires en imposant des modes de gestion issus des politiques libérales dans la conduite de la gestion des fonctionnaires et agents territoriaux.

Avec la mise en place de lignes directrices de gestion, les attributions des Commissions Administratives Paritaires en matière de mobilité et de promotion deviennent caduques. Par ailleurs, nous déplorons les conditions dans lesquelles nous sommes amenés à examiner les dossiers présentés par les collectivités (dossiers incomplets, précipitation...). Nous déplorons cet état de fait ainsi que le fait que le C.D.G., en ce qui le concerne, n'ait pas assuré, ce que nous considérons être de ses prérogatives, un accompagnement en matière d'information aux collectivités territoriales notamment les plus petites.

Notre rôle de représentants du personnel élu(es) nous confère des obligations à l'égard des collègues, au travers de l'examen des dossiers relatifs aux lignes directrices de gestion des collectivités, c'est la qualité de leur déroulement de carrières qui est en jeu mais aussi la pérennité de l'emploi public, nous demander de nous positionner dans ce contexte est inadmissible. Même si nous nous positionnerons défavorablement sur la totalité de ces dossiers, nous tenons toutefois à saluer parmi les collectivités territoriales du département, en aucun cas responsables des orientations gouvernementales en la matière, celles qui au travers du document présenté, affichent leur attachement à l'accomplissement d'un service public de qualité assuré par des agents sous statut, leurs orientations politiques municipales en sont grandes ».

Dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors du précédent Comité Social Territorial

Après avoir été informées par le Centre de Gestion des avis du Comité Social Territorial du 2 décembre dernier, les collectivités ayant eu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel ont décidé de représenter au Comité Social Territorial du 6 janvier 2026 en l'état, les dossiers qu'elles ont présentés à la séance précédente.

7. SUPPRESSION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	Bougainville	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 24 heures	2				4	
								Défavorable à l'unanimité

13. REGIME INDEMNITAIRE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus			Représentant du personnel		
			F	D	A	F	D	A
1	Béthencourt-sur-Mer	RIFSEEP	2				4	
2	Bouillancourt-la-Bataille	RIFSEEP	2				4	
3	Braches	RIFSEEP	2				4	
4	Harbonnières	RIFSEEP	2				4	
5	SIVU du Sud Amiénois	RIFSEEP	2				4	
6	Languevoisin-Quivery	RIFSEEP	2				4	
7	Mesnil-Saint-Georges	RIFSEEP	2				4	
9	Prouville	RIFSEEP	2				4	
								Défavorable à l'unanimité

Suites réservées aux avis défavorables des représentants du personnel

- **Cirque Jules Verne Amiens**

Mise en œuvre des prestations d'action sociale malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors de la séance du 4 novembre 2025.

- **Cardonnette**

Mise en œuvre des lignes directrices de gestion malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors de la séance du 4 novembre 2025.

- **Chuignes**

Mise en œuvre des lignes directrices de gestion malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors de la séance du 9 septembre 2025.

- **Flers**

Mise en œuvre du RIFSEEP malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances du 9 septembre et du 7 octobre 2025.

- **Framerville-Rainecourt**

Mise en œuvre du RIFSEEP malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances du 7 octobre 2025 et du 4 novembre 2025.

- **Hamelet**

Mise en œuvre de la suppression du poste d'adjoint technique à 7 heures et de la création du poste d'adjoint technique à 4 heures malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances du 7 octobre 2025 et du 4 novembre 2025.

- **Thoix**

Mise en œuvre des lignes directrices de gestion malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors de la séance du 9 septembre 2025.

- **Bussus-lès-Yaucourt**

Mise en œuvre des lignes directrices de gestion malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors de la séance du 2 décembre 2025.

POUR AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

DEMARCHE DE PREVENTION RPS-QVT, PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION, BILAN DE LA « DEMARCHE DE PREVENTION RPS-QVT »

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Beauchamps	Démarches de prévention RPS-QVT, Programme d'actions de prévention, Bilan de la « démarche de prévention RPS-QVT »	2			Favorable	4			Favorable
2	Bernaville	Démarches de prévention RPS-QVT, Programme d'actions de prévention, Bilan de la « démarche de prévention RPS-QVT »	2			Favorable	4			Favorable
3	Conty	Démarches de prévention RPS-QVT, Programme d'actions de prévention, Bilan de la « démarche de prévention RPS-QVT »	2			Favorable	4			Favorable
4	Villers-aux-Erables	Démarches de prévention RPS-QVT, Programme d'actions de prévention, Bilan de la « démarche de prévention RPS-QVT »	2			Favorable	4			Favorable

POUR INFORMATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

- Bernay-en-Ponthieu : Dérogation pour les travaux réglementés pour mineurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 40.

La prochaine séance du Comité Social Territorial est prévue le mardi 3 février 2026 à 10 heures en présentiel.

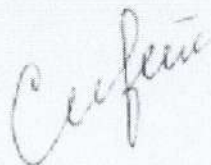
Elle sera suivie d'une réunion d'information et de préparation des élections professionnelles programmées le 10 février 2026, en présence de Somme Numérique.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annick MARECHAL', with a long horizontal flourish extending to the right.

Annick MARECHAL

La Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christelle LEFEVRE', with a long horizontal flourish extending to the right.

Christelle LEFEVRE

La Secrétaire Adjointe,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Linda ROELEN', with a long horizontal flourish extending to the right.

Linda ROELEN